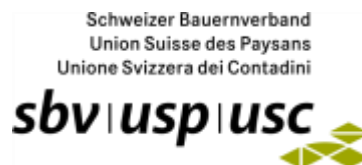




Schweizerischer Alpwirtschaftlicher Verband
Société suisse d'économie alpestre
Società svizzera di economia alpestre



Informations sur l'encaissement des cotisations de la zone d'estivage

Madame, Monsieur,

L'économie alpestre reste confrontée à des défis de taille. Parmi les thèmes qui l'accapareront surtout ces prochains temps figurent les grands prédateurs, l'embruisonnement, le changement climatique et donc l'altération de la disponibilité en eau et de l'offre en fourrages sur les alpages, le manque de main-d'œuvre ainsi que les faibles revenus dans les régions de montagne et d'estivage.

Lors de l'Assemblée générale 2023 de la Société suisse d'économie alpestre (SSEA), les membres se sont par conséquent tous mis d'accord pour renforcer la représentation des intérêts de l'économie alpestre et ont adopté les mesures concrètes suivantes : la cotisation de membre de la SSEA a été fixée à 60 centimes par pâquier normal (PN). En outre, une cotisation de 40 centimes par PN est versée à l'Union suisse des paysans (USP). En contrepartie, l'USP s'engage à s'investir en faveur de l'économie alpestre avec la SSEA et à consulter cette dernière pour les questions relatives à la zone d'estivage.

Ensemble, les organisations signataires ont chargé Identitas AG d'encaisser les cotisations en leur nom et de les facturer directement aux exploitations d'estivage.

C'est pourquoi vous recevrez à présent la facture annuelle pour les différentes cotisations prélevées sur les surfaces d'estivage directement de la part d'Identitas AG.

Le nouveau système d'encaissement a fait ses preuves : durant de ces deux premières années d'encaissement nouvelle formule, plus de 90 % des exploitations d'estivage de toute la Suisse ont versé leurs cotisations, participant ainsi directement à la défense des intérêts de l'économie alpestre. Nous les remercions chaleureusement de leur confiance.

Nous appelons les exploitantes et exploitants à s'acquitter des cotisations facturées cette année encore. L'union fait la force !

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Charles-André Mudry
Société d'économie alpestre
du Valais romand

Ernst Wandfluh
Société suisse
d'économie alpestre

Markus Ritter
Union suisse des paysans



**Notre atout :
La solidarité
alpestre !**

Pourquoi payer les cotisations ?

La Société d'économie alpestre du Valais romand, la Société suisse d'économie alpestre (SSEA) et l'Union suisse des paysans (USP) s'engagent ensemble pour une représentation forte des intérêts de l'économie alpestre au niveau tant régional que national. Cet engagement comprend :

- la défense de l'enveloppe financière en faveur de l'économie alpestre
- la création de bonnes conditions cadres en matière de politique agricole (p. ex. paiements directs, améliorations structurelles) pour pérenniser la gestion de la zone d'estivage sur l'ensemble du territoire
- la prise en compte des intérêts de l'économie alpestre lors de l'élaboration de la PA30+
- une politique efficace pour faire face au loup
- la défense de la protection douanière
- un aménagement raisonnable du territoire
- des prix adéquats et un bon écoulement des produits suisses

Les sections cantonales et la SSEA organisent régulièrement des séances d'information pour tenir les membres au courant de l'actualité dans l'économie alpestre et pour favoriser les échanges entre alpagistes. Les cotisations permettent en outre la mise en œuvre de nombreux projets pratiques en faveur de l'économie alpestre. La newsletter électronique de la SSEA permet aux membres de recevoir à intervalles réguliers des informations sur l'économie alpestre.

En payant les cotisations, vous devenez membre direct de la SSEA et de la Société d'économie alpestre du Valais romand, avec droit de vote aux assemblées générales respectives.

Quel est le montant des cotisations ?

- Cotisation à la section : 30 centimes par PN effectif (chiffres de l'année précédente)
- Cotisation de membre SSEA : 60 centimes par PN effectif (chiffres de l'année précédente)
- Cotisation à l'USP : 40 centimes par PN effectif (chiffres de l'année précédente)

Renseignements

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les cotisations en appelant la hotline au numéro 056 462 50 02 (du lundi au vendredi, de 08 h 00 à 16 h 00). Les questions par e-mail sont à adresser à cotisations@alpwirtschaft.ch.

Pour de plus amples informations sur les organisations

www.economiealpestre.ch | www.sbv-usp.ch